



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le lundi 2 février 2015 à 19 h 30, à laquelle sont présents Mmes les conseillères Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza) et Diane Gargantini ainsi que MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mmes Nicole Bouffard, trésorière, Sophie La Beaume, Directrice – Culture, événements et vie communautaire, et Sophie Sigouin, Directrice – Sport et tourisme, sont également présentes jusqu'à la fin de la séance.

NOTE : Conformément à l'article 7 du décret numéro 1072-2005 créant l'Agglomération de Rivière-Rouge, le représentant de la municipalité reconstituée a une voix et l'ensemble des représentants de la municipalité centrale a un nombre de voix égal au quotient que l'on obtient en divisant la population de cette dernière par celle de la municipalité reconstituée. Chaque représentant de la municipalité centrale a un nombre de voix égal au quotient que l'on obtient en divisant le nombre de voix attribué à la représentation de la municipalité centrale par le nombre de représentants de celle-ci.

Selon le décret de population publié dans la Gazette officielle du Québec le 23 décembre 2014 (numéro 1060-2014), la population de Rivière-Rouge est de 4 537 et celle de La Macaza est de 1 036.

Par conséquent, pour l'année 2015, le représentant de la Municipalité de La Macaza a 1,00 voix et chaque représentant de la Ville de Rivière-Rouge a 0,63 voix.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 30.

001/02-02-15-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que préparé par la greffière.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2014 (19 h)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2014 (19 h 15)

Période de questions du public

B Gestion financière

C Gestion administrative

D Contrats et appels d'offres

E Avis de motion

F Adoption des règlements

G Sécurité publique

1. Appropriation du surplus accumulé pour la formation des pompiers – Section II

H Transport routier

I Hygiène du milieu

J Urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire

K Loisirs et culture

L Divers

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

002/02-02-15-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2014

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2014 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 1^{er} décembre 2014 soit adopté tel que préparé par la greffière.

ADOPTÉE

003/02-02-15-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2014 (19 h)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2014 à 19 h dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 15 décembre 2014 à 19 h soit et est adopté tel que préparé par la greffière.

ADOPTÉE

004/02-02-15-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENU LE 15 DÉCEMBRE 2014 (19 h 15)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2014 à 19 h 15 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 15 décembre 2014 à 19 h 15 soit et est adopté tel que préparé par la greffière.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

005/02-02-15-A

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR LA FORMATION DES POMPIERS – SECTION II

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'approprier un montant maximum de 10 000 \$ à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge, dans le cadre de ses compétences d'agglomération, afin de permettre au Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-Rouge à inscrire les pompiers de la Ville prêts à suivre la formation de la section II.

Que le directeur du Service de sécurité incendie soit autorisé à signer tous les documents se rattachant à ce dossier, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

006/02-02-15-A

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée, il est 19 h34.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger
Mairesse